

TERMES DE REFERENCE

Consultant/e international/e pour la relecture et la révision de la Stratégie nationale de gestion et de maintenance des infrastructures d'eau potable en milieu rural en Côte d'Ivoire

MODALITÉ DE CONTRAT	Consultance individuelle (international/e)
LIEU D'AFFECTATION:	WASH, Côte d'Ivoire
DURÉE DU CONTRAT:	6 mois (télétravail + missions à Abidjan et aux régions)

Objet de la mission

La Stratégie nationale de gestion et de maintenance des infrastructures d'eau potable en milieu rural, élaborée par le Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS) en août 2022, opérationnalise la politique sectorielle de l'eau potable en milieu rural. Elle définit quatre modes de gestion (gestion communautaire professionnalisée, gestion par mutualisation des ressources, gestion par opérateur privé et gestion par opérateur régional), les rôles des acteurs (usagers et comités, fontainiers, artisans-réparateurs, collectivités territoriales, administration déconcentrée, Direction Générale de l'Hydraulique et de l'Assainissement, ONEP, ONG), les principes de recouvrement des coûts et de tarification, ainsi qu'un dispositif de suivi et d'inventaire des infrastructures reposant sur une base de données nationale.

Quatre années après son adoption, la Stratégie nationale de gestion et de maintenance des infrastructures d'eau potable en milieu rural fait l'objet d'interrogations quant à son efficacité dans la réalisation des objectifs qui lui étaient assignés. En effet, des difficultés récurrentes liées à la gestion, à la maintenance et au suivi des infrastructures continuent d'être rapportées par les acteurs intervenant dans le secteur, avec pour conséquence une altération de la durabilité des services d'approvisionnement en eau potable en milieu rural. À ce stade, les facteurs explicatifs de ces contre-performances n'ont pas fait l'objet d'une analyse approfondie, documentée et consensuelle.

Ces contre-performances pourraient tenir, entre autres, à l'applicabilité des modes de gestion prévus, à la répartition des rôles entre l'État, l'ONEP et les collectivités territoriales, au niveau et au recouvrement des tarifs, ou aux moyens alloués au suivi. Ces hypothèses devront être vérifiées par le diagnostic.

Par ailleurs, la revue de cette stratégie s'inscrit dans un contexte marqué par l'adoption de nouvelles orientations nationales de développement, notamment la Stratégie Nationale Intégrée pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable (SNIODD) et le Plan National de Développement 2026-2030, qui accordent une importance particulière à l'accès universel, équitable et durable à des services d'eau potable gérés en toute sécurité, conformément aux cibles de l'ODD 6. Elle vise également à prendre en compte les évolutions institutionnelles intervenues depuis 2022, notamment le renforcement du processus de décentralisation, la clarification progressive des compétences des collectivités territoriales et la mise en place de la base de données nationale des infrastructures d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement (AEPHA), offrant de nouvelles perspectives pour le suivi de la performance et de la durabilité des services.

Une relecture efficace suppose que la stratégie révisée soit portée par l'ensemble des acteurs qui doivent l'appliquer. Le processus sera piloté par le MINHAS, à travers la Direction de l'Hydraulique Rurale (DHR), qui en assure la coordination technique et le secrétariat technique du COPIL. Il associera notamment les structures centrales concernées du MINHAS, l'ONEP, les ministères en charge de la décentralisation, des ressources en

eau, de l'éducation, de la santé, des finances et du budget, les directions régionales de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité, les collectivités territoriales et leurs associations (Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire, Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire), les gestionnaires et opérateurs, les ONG, la société civile et les partenaires techniques et financiers, au sein d'un Comité de Pilotage (COPIL) et du Groupe sectoriel Eau-Hygiène-Assainissement.

Le COPIL, institué par acte administratif du MINHAS, est présidé par le Ministre ou son représentant ; son secrétariat technique est assuré par la DHR. Il se réunit au moins à la fin de chaque phase (validation du cadrage et du rapport de démarrage, restitution du diagnostic, atelier d'arbitrage, première lecture du projet de stratégie) ; il valide le cadrage, oriente les arbitrages et donne son avis sur les livrables. La validation technique du projet de Stratégie révisée intervient en atelier national ; son adoption relève de l'autorité compétente du MINHAS, selon les procédures en vigueur.

Dans ce contexte, la présente relecture permettra d'évaluer de manière objective la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'applicabilité des dispositions stratégiques actuelles, d'identifier les contraintes qui limitent leur mise en œuvre effective et de proposer des ajustements adaptés aux réalités institutionnelles, techniques, financières et territoriales du pays, afin de renforcer durablement la gouvernance, l'exploitation et la maintenance des infrastructures d'eau potable en milieu rural et d'accélérer l'atteinte des engagements nationaux et internationaux en matière d'accès à l'eau potable.

Ces termes de référence ont été élaborés en vue de recruter un(e) consultant(e) international(e) chargé(e) d'appuyer la relecture de la Stratégie et d'animer un processus de concertation aboutissant à un document consensuel, validé en atelier national multi-acteurs et soumis à l'adoption du MINHAS. Il (elle) assurera la continuité intellectuelle et rédactionnelle de l'ensemble des livrables, sous la supervision technique de la DHR et en interaction avec le COPIL.

Champ d'application

Objectifs :

Appuyer le MINHAS dans la relecture de la Stratégie nationale de gestion et de maintenance des infrastructures d'eau potable en milieu rural (août 2022) et dans l'élaboration, au terme d'un processus de concertation, d'une version révisée, consensuelle et opérationnelle, assortie d'un plan d'action chiffré articulé avec la programmation budgétaire du MINHAS et d'un cadre de suivi-évaluation, afin de garantir durablement des services d'eau potable en milieu rural sûrs, disponibles, accessibles et abordables, équitables et résilients face aux chocs, en progression vers des services gérés en toute sécurité, au-delà de la seule fonctionnalité des ouvrages.

Résultats spécifiques

- Cadrer la relecture : périmètre (hydraulique villageoise, hydraulique villageoise améliorée et systèmes d'adduction d'eau potable en milieu rural y compris les points d'eau des écoles et des centres de santé), acquis de la stratégie à conserver, dispositif de pilotage et calendrier, validés par le COPIL.
- Établir un bilan de la mise en œuvre de la stratégie depuis 2022 et diagnostiquer, de façon factuelle et documentée, les causes pour lesquelles elle ne produit pas les résultats attendus (techniques, institutionnelles, financières et sociales), y compris la fonctionnalité réelle des ouvrages selon le mode de gestion.
- Analyser le cadre légal et institutionnel (transfert de compétences aux collectivités territoriales, mandats de la Direction de l'Hydraulique Rurale et de ses sous-directions, de l'ONEP et des directions régionales, ainsi que leurs modalités de coordination et de circulation de l'information) et identifier les chevauchements, lacunes et incohérences dans la répartition des rôles.
- Réexaminer les quatre modes de gestion : conditions de viabilité, critères d'application selon le type d'ouvrage, la taille et le contexte, avantages et limites, comparés sur des critères communs et mesurables (niveau de service, capacité technique, coûts respectifs, accessibilité financière, contrôle et soutien public par l'administration centrale et déconcentrée) ; recommander, pour chaque mode, son maintien en l'état, son

ajustement, sa fusion avec un autre mode ou son abandon.

- Réexaminer le financement de la maintenance : recouvrement des coûts, tarification, péréquation, subventions, coûts du cycle de vie des ouvrages et analyse de l'abordabilité pour les ménages.
- Réexaminer le dispositif de suivi (inventaire, base de données, indicateurs, circuit de l'information, responsabilités, périodicité et format des rapports) en articulation avec les outils existants, notamment la base de données nationale AEPHA, en précisant les rôles respectifs de la DHR, des directions régionales et des collectivités territoriales dans la collecte, la validation et la mise à jour des données.
- Intégrer de façon transversale l'équité, le genre et la résilience climatique : accès des ménages les plus pauvres, des personnes en situation de handicap et des localités isolées ou défavorisées (tarification, subventions, péréquation), participation et rôle des femmes dans les comités de gestion et parmi les fontainiers et artisans-réparateurs, et résilience des ouvrages et des ressources en eau aux aléas climatiques.
- Conduire un processus de concertation structuré (positions des acteurs, points de divergence, arbitrages documentés) permettant d'aboutir à un document consensuel validé en atelier national multi-acteurs et soumis à l'adoption du MINHAS.
- Produire le projet de Stratégie nationale révisée, intégrant les modèles de gestion adaptés aux contextes spécifiques du pays, assorti d'un plan d'action chiffré et d'un cadre de suivi-évaluation pour son opérationnalisation.

Méthodologie :

Le processus sera participatif, itératif et orienté vers la recherche de consensus. Il se déroulera en cinq phases :

- 1- Phase de démarrage : réunion de cadrage avec la DHR et l'UNICEF, compréhension de la mission, méthodologie détaillée et rapport de démarrage, calendrier de travail affiné, liste des documents et données requis, cartographie initiale des parties prenantes et de leurs attentes.
- 2- Diagnostic et bilan de mise en œuvre :
 - a. Revue documentaire de la stratégie, des textes légaux et réglementaires et des rapports du secteur ; analyse de la fonctionnalité des ouvrages à partir des données disponibles (DHR, ONEP, partenaires).
 - b. Diagnostic de terrain dans un échantillon de régions et de communes représentatif des quatre modes de gestion, avec au moins 4 régions retenues selon des critères (mode de gestion, type d'ouvrage, niveau de performance, accessibilité) validés par le COPIL en phase de démarrage : visites d'ouvrages et entretiens avec les comités, fontainiers, artisans-réparateurs, opérateurs, collectivités territoriales et directions régionales ; analyse des goulets d'étranglement et restitution au COPIL. Les missions de terrain sont organisées en liaison avec la DHR et les directions régionales concernées, avec la participation de leurs représentants.
- 3- Concertation et options de révision : formulation d'options pour chaque point critique (modes de gestion, rôles et responsabilités, financement de la maintenance et tarification, suivi et base de données), avec leurs coûts, avantages, limites et conditions de réussite ; benchmarks de pays comparables ; entretiens bilatéraux ; atelier d'arbitrage avec le COPIL pour identifier les points de consensus et traiter les divergences.
- 4- Rédaction du projet de Stratégie révisée : principales articulations, plan d'action chiffré, cadre de suivi-évaluation et feuille de route de mise en œuvre.
- 5- Consultation et validation : ateliers de consultation régionaux et de concertation avec les collectivités territoriales, intégration des observations dans une matrice de prise en compte des commentaires, atelier national de validation multi-acteurs, version finale prête pour adoption par le MINHAS.

Étendue du travail et activité à mener :

Sous la supervision contractuelle du Chef du programme Eau-Hygiène-Assainissement de l'UNICEF et sous la

supervision technique de la Direction de l'Hydraulique Rurale (DHR) du MINHAS, à travers un point focal désigné, le consultant est chargé de :

- effectuer une revue documentaire de la stratégie de 2022, de la politique nationale, des textes légaux et réglementaires (notamment les textes portant organisation du MINHAS et de la DHR, et ceux relatifs au transfert de compétences aux collectivités territoriales), des rapports annuels et des revues sectorielles, ainsi que des données de fonctionnalité des ouvrages (DHR, ONEP, JMP, UNICEF et partenaires) ;
- conduire un diagnostic de terrain dans un échantillon représentatif de régions, avec visites d'ouvrages et entretiens avec les comités, fontainiers, artisans-réparateurs, opérateurs et collectivités territoriales ;
- conduire des entretiens et consultations avec les ministères sectoriels, le ministère en charge de la décentralisation, le ministère en charge des finances et du budget, l'ONEP, la DHR et ses sous-directions, les directions régionales, les collectivités territoriales et leurs associations, les opérateurs, les PTF, les ONG et la société civile ;
- analyser les goulets d'étranglement et établir la chaîne de causalité entre les dispositions de la stratégie et les résultats observés ;
- intégrer l'analyse de l'équité, du genre et de la résilience climatique dans le diagnostic, les options et la stratégie révisée, avec des données désagrégées lorsqu'elles existent, et recueillir l'avis des femmes et des groupes vulnérables lors des consultations ;
- conduire des benchmarks sur des pays comparables d'Afrique de l'Ouest en matière de modèles de gestion, de financement de la maintenance et de suivi des services ;
- formuler et chiffrer des options de révision, et faciliter l'atelier d'arbitrage avec le COPIL ;
- réaliser une revue proportionnée des risques environnementaux et sociaux liés aux options retenues (prélèvements, pollution, santé et sécurité, foncier, exclusion), avec mesures d'atténuation, responsables et modalités de suivi ;
- rédiger le projet de Stratégie révisée : principales articulations, plan d'action chiffré, cadre de suivi-évaluation et feuille de route de mise en œuvre ;
- appuyer l'organisation et la facilitation des ateliers de consultation (au moins 3) et de l'atelier national de validation multi-acteurs, et tenir une matrice des positions et des observations des acteurs ;
- intégrer les observations dans les versions successives des livrables, assurer leur cohérence rédactionnelle et analytique, et transférer les compétences à la DHR, y compris par une séance pratique, des outils éditables et des données documentées.
- produire des notes d'avancement mensuelles succinctes (activités réalisées, difficultés, décisions attendues, prochaines étapes) adressées à la DHR et à l'UNICEF, et participer aux réunions de suivi bimensuelles de l'équipe technique restreinte ;
- mettre à la disposition du MINHAS, à travers la DHR, l'ensemble des données collectées, bases de travail, comptes rendus et outils produits, sous format éditable et documenté ; leur diffusion est soumise à l'accord conjoint du MINHAS et de l'UNICEF.

Livrables attendus :

- Rapport de démarrage : présente la compréhension de la mission, la méthodologie détaillée, le calendrier de travail affiné, la cartographie initiale des parties prenantes et la liste des données/documents requis, le calendrier prévisionnel des sessions du COPIL et le dispositif de reporting.
- Rapport de diagnostic et bilan de mise en œuvre : revue documentaire, résultats du diagnostic de terrain, analyse du cadre institutionnel, des modes de gestion, du financement de la maintenance et du dispositif de suivi, analyse des goulets d'étranglement et des causes de non-fonctionnement, y compris une analyse de l'équité, du genre et de la résilience climatique.

- Rapport d'options de révision : options chiffrées pour chaque point critique, comparées sur des critères communs, avec hypothèses de coûts explicites et revue des risques environnementaux et sociaux, benchmarks, matrice des positions des acteurs et des points de divergence, recommandations soumises à l'atelier d'arbitrage.
- Projet de Stratégie révisée : principales articulations, plan d'action chiffré, cadre de suivi-évaluation et feuille de route de mise en œuvre, soumis après revue de la DHR et de l'UNICEF et première lecture du COPIL.
- Version finale et appui à la validation : document révisé et matrice de prise en compte des commentaires, note de présentation en vue de l'adoption par le MINHAS et rapport de fin de mission (bilan du transfert de compétences, inventaire des données et outils remis à la DHR)

..

Tâches principales	Livrables/Produits attendus (Total 60 jours)	Calendrier/Échéances
Phase de démarrage	Rapport de démarrage	18/12/2026
Diagnostic et bilan de mise en œuvre	Rapport de diagnostic et bilan de mise en œuvre (fonctionnalité des ouvrages, goulets d'étranglement, causes)	29/01/2027
Concertation et options de révision	Rapport d'options de révision et matrice des positions des acteurs	19/02/2027
Rédaction du projet de Stratégie révisée	Projet de Stratégie révisée (principales articulations), plan d'action chiffré et cadre de suivi-évaluation	12/03/2027
Consultation et validation	Version finale consensuelle intégrant les observations	31/03/2027

Modalités de paiement :

Le paiement sera effectué sur la base de la soumission et de l'acceptation des livrables. L'UNICEF se réserve le droit de suspendre tout paiement dans le cas où les livrables soumis ne répondraient pas aux standards de qualité requis ou en cas de retard dans leur soumission imputable au/à la consultant(e).

Notes importantes :

- Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de consultance ou d'une prestation individuelle ne sont pas considérées comme des « membres du personnel » au sens du Statut et du Règlement du personnel des Nations Unies ainsi que des politiques et procédures de l'UNICEF. À ce titre, elles ne bénéficient pas des avantages prévus pour le personnel (notamment les congés et la couverture d'assurance médicale). Les conditions de service applicables sont régies par les dispositions de leur contrat ainsi que par les Conditions Générales applicables aux contrats de consultants et prestataires individuels. Les consultants et prestataires individuels sont responsables de la détermination et du paiement de leurs obligations fiscales et taxes éventuelles, conformément aux lois locales ou autres législations applicables.
- Le/la candidat(e) retenu(e) est seul(e) responsable de s'assurer que l'assurance maladie (et le visa, le cas échéant) nécessaires à l'exécution des prestations restent valides pendant toute la durée du contrat. Les candidat(e)s sélectionné(e)s doivent également fournir une preuve de vaccination complète contre le SARS-CoV-2 (COVID-19) avec un vaccin approuvé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), condition préalable à la prise de fonction. Cette exigence ne s'applique pas aux consultants travaillant entièrement à distance, qui ne sont pas appelés à travailler ou à se rendre dans les locaux de l'UNICEF, sur les sites de mise en œuvre des programmes, ni à interagir directement avec les communautés ou à effectuer des déplacements dans le cadre de leur mission.
- L'UNICEF met en place des aménagements raisonnables pour les consultants en situation de handicap. Ceux-ci peuvent inclure, par exemple, des logiciels accessibles, une assistance pour les déplacements en mission ou un accompagnement personnalisé. Les candidat(e)s sont encouragé(e)s à signaler toute situation de handicap lors de leur candidature afin de permettre la mise en place des mesures d'adaptation nécessaires pendant le processus de sélection et durant l'exécution de la mission.

**QUALIFICATIONS / CONNAISSANCES SPÉCIALISÉES / EXPÉRIENCE / COMPÉTENCES
(TECHNIQUES/FONCTIONNELLES) / COMPÉTENCES LINGUISTIQUES REQUISES POUR LA MISSION**

Education:

- Être titulaire d'un diplôme universitaire supérieur (Bac+5 minimum ou équivalent) en ingénierie de l'eau, économie du développement, politiques publiques, gestion ou gouvernance des services publics, ou discipline connexe.

Expérience professionnelle:

- au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans la gestion, la maintenance ou la durabilité des services d'eau potable en milieu rural, ou dans l'élaboration et la révision de politiques et de stratégies sectorielles d'eau et d'assainissement

Exigences linguistiques

- maîtrise du français (obligatoire, langue de travail du processus) ; la maîtrise de l'anglais est un atout.

Connaissances / expertise / compétences:

- expérience avérée dans la conduite ou la révision d'au moins une politique ou stratégie sectorielle

d'eau potable ou WASH, de préférence en Afrique subsaharienne francophone ;

- bonne connaissance des modèles de gestion des services d'eau en milieu rural (gestion communautaire, délégation à des opérateurs privés, opérateurs régionaux ou intercommunaux), de leur financement et de la tarification ;
- connaissance de la décentralisation et du partage des rôles entre État, agences et collectivités territoriales en matière de services publics d'eau ;
- expérience confirmée d'animation de processus multi-acteurs, de médiation et de recherche de consensus (comités de pilotage, secrétariats techniques, collectivités, PTF) ;
- excellentes capacités rédactionnelles et de synthèse, et capacité avérée à produire des documents stratégiques de haut niveau dans des délais contraints ;
- connaissance du secteur de l'eau en Côte d'Ivoire ou de contextes institutionnels comparables souhaitable

Atouts souhaitables:

- expérience de collaboration avec des agences des Nations Unies ou des PTF dans le secteur WASH souhaitable ; expérience de l'analyse des goulets d'étranglement (WASH-BAT) appréciée